

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil douze, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-huit février deux mil douze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, JC. VAN WEERSTH, S. LEONARD, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, S. LUCCHESI-PALLI, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, J. DAUMET, R. METZINGER, G. MASSENET, M. FISCHER, M. CROCENZO, G. LINTZ, L. BERTIN, L. BAGGIO, C. CELKA, N. OREILLARD, I. PIEROLO

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : F. BERG par A. CORZANI

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : L. GERARD, F. CONGNARD, Ch. QUELIER, K. GANDOLFI, B. PAPA, G. CHAVEROT, J. DI CESARE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lydie BAGGIO.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, fait voter les comptes-rendus des 19 décembre 2011 et 30 janvier 2012 (adoptés à l'unanimité), et accepté la candidature en tant que secrétaire de séance de L. Baggio, le Maire a sollicité et eu l'accord du conseil sur l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la CCPO
- Motion sur la modification des horaires d'ouverture de La Poste (5.2)
- Création d'un poste de garde-champêtre (intégré au 4.1)

0.1- Modification des statuts de la CCPO

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la CCPO ayant pour objet d'actualiser sa compétence transport en prévoyant la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte des transports, prochainement Autorité Organisatrice des Transports Urbains.

Ensuite, il donne la parole à Mme Beauvais, DGS, qui lit et commente les données financières 2011 et 2012 telles que décrites ci-dessous.

FINANCES COMMUNALES

1.1- Présentation du compte administratif 2011 de la ville

Le document intégral peut être consulté, dès son retour du contrôle de légalité de la sous-préfecture, au secrétariat du Maire sur rendez-vous.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	2 043 824.46	1 629 310.62	6 023 231.68	6 354 319.59
Résultat	414 513.84			331 087.91

Les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité sous la présidence du 2^{ème} adjoint, le Maire n'ayant pas pris part au vote, comme la réglementation le prévoit.

A propos du budget principal, le compte administratif fait apparaître un taux de réalisation de 97.82 % en dépenses de fonctionnement, ce qui montre la rigueur et la précision des prévisions. Pour la première fois, les recettes augmentent plus vite que les dépenses ce qui permet aux ciseaux de s'écarter (l'effet de ciseaux s'entend de la superposition des courbes de dépenses et de recettes de fonctionnement). Au travers de ces résultats satisfaisants, la ville a montré sa capacité à s'inscrire dans ses objectifs de rigueur et de maîtrise de sa gestion.

1.2- Comptes de gestion

A l'unanimité, le conseil a approuvé le compte de gestion 2011 de la ville, dont les résultats sont conformes au compte administratif.

1.3- Affectation du résultat 2011 de la ville

Alors que le compte administratif 2011 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de 331 087.91 €
- Un déficit corrigé d'investissement (incluant les restes-à-réaliser) de 179 726.84 €

le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter :

- 179 726.84 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le déficit corrigé (article 1068)
- 151 361.07 € en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

1.4- Budget primitif 2012 de la ville

Le document intégral peut être consulté, dès son retour du contrôle de légalité de la sous-préfecture, au secrétariat du Maire sur rendez-vous.

La Directrice Générale des Services a donné lecture des principaux chiffres.

En fonctionnement :

- combustibles : les prévisions 2012 sont supérieures aux réalisations 2011 pour tenir compte de l'augmentation du prix du gaz et de l'exceptionnelle clémence du climat en 2011.
- sel de déneigement : diminution de l'ordre de 7 000 € de sel de déneigement grâce à la nouvelle politique de déneigement mise en place par la ville et grâce aux bonnes conditions climatiques de la fin 2011.
- autres fournitures et matières : 280 290 € : augmentation essentiellement liée à de nombreux travaux en régie prévus en 2012 (travaux ayant pour objet un accroissement du patrimoine et basculés en fin d'année vers l'investissement).
- frais de télécommunications : diminution de 10 000 € grâce à la renégociation de certains contrats téléphoniques.
- masse salariale : alors que la masse salariale transférée au CCAS représente 210 000 € la ville subit elle-même une hausse de l'ordre de 60 000 € liée à la création d'un poste de garde-champêtre, des flux entrées-sorties et des évolutions naturelles des carrières des agents.

- subvention du CCAS : + 248 889 €: cette augmentation tient compte du transfert de la masse salariale de la ville vers le CCAS et du transfert des dépenses/recettes liées aux activités de la jeunesse, de la prévention et des personnes âgées.
- intérêts des emprunts : la prévision 2012 inclut l'emprunt 2012 qui sera souscrit en début d'exercice, contrairement aux exercices passés où l'emprunt était souscrit le plus tard possible. Ce changement de stratégie est lié au fait que les enveloppes financières des banques ont diminué.
- impôts locaux : les services ont reçu aujourd'hui les bases d'imposition 2012. Le produit réel 2012 s'élèvera à 2 139 389 € contre 2 137 668 € inscrit au budget, soit une prévision initiale proche de la réalité. En revanche, la notification des compensations d'impôts locaux versées par l'Etat est moins bonne puisque la ville subit une perte de 12 858 €. Cette baisse fera l'objet d'une prochaine décision modificative.
- dotation globale de fonctionnement : également notifiée ce jour, celle-ci subit une perte de 7 000 € alors que les services l'avaient estimée à 8 000 € comme l'an passé. Outre le gel des dotations annoncées par l'Etat depuis 2 ans, la ville subit une double perte car les dépenses continuent à subir l'inflation.

En section d'investissement, l'assemblée a validé la liste des travaux qui lui a été présentée. Il est précisé que sur l'opération de requalification des rues Schneider et Cités basses, il semblerait que les partenaires ne partirait que sur un taux maximum au lieu des 100 % annoncés. Si cela était confirmé, il conviendrait de revenir sur cette opération.

Après cet exposé, quelques élus ont pris la parole :

Monsieur Vigo rappelle que le montage budgétaire est toujours un exercice difficile compte tenu des marges de manœuvre limitées. Grâce aux bons résultats de 2011, il a été possible de conserver 151 367.07 € en section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement 2012 s'élève à 199 386 .07 €

Les charges à caractère général sont maintenues grâce à certains choix politiques, notamment sur les fluides. La masse salariale ne subit qu'une hausse de 2 % qui intègre la création d'un poste de garde-champêtre et l'évolution naturelle des carrières. Le remboursement du capital de l'emprunt diminue de 200 000 €, pendant que l'emprunt 2012 est prévu à hauteur de 400 000 €, montant lié à la capacité de remboursement de la ville.

Ce budget est dans la continuité du précédent, basé sur la rigueur et la nécessité d'être vigilant.

Monsieur Gottini confirme tout cela en ajoutant que la ville intervient encore à 60 % sur les bâtiments transférés à la CCPO. L'objectif est bien de tendre à ce que l'intercommunalité prenne en charge 100 % de ces bâtiments.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget est voté sur la base de nombreuses estimations compte tenu de l'absence de certaines données définitives. Il souligne les contraintes de plus en plus pesantes sur la ville à cause des décisions gouvernementales qui sont à l'origine d'une réelle crise structurelle. Du coup, l'action de la ville peut être en contradiction avec ce qui l'anime.

Au lieu de pointer du doigt les collectivités locales qui assument 70 % des investissements en France et ainsi contribuent à la relance de l'économie, le prochain Président devra se poser la question de revenir sur les lois et règlements qui étranglent les collectivités. Il faudra redéfinir la décentralisation et poser à plat les questions de fiscalité car les villes les plus pauvres doivent aujourd'hui faire l'effort fiscal le plus important, ce qui est contradictoire avec le principe d'autonomie des collectivités locales.

En conclusion, le Maire précise encore que, si ce budget est sain, il convient de ne pas baisser la garde et de maintenir le niveau des services malgré la baisse des recettes de la part de l'Etat. Il se réjouit également des décisions prises par la CCPO tendant à aller vers le rééquilibrage des équipements transférés. Ce rééquilibrage devient urgent pour affirmer la force de l'intercommunalité. Enfin, il souligne l'engagement de l'ensemble du personnel en direction du service public et charge la Directrice Générale des Services de les remercier.

A l'issue de ces interventions, le Maire a mis au vote le budget primitif 2012 qui a été approuvé à l'unanimité comme suit :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	2 314 669.11	2 314 669.11	6 381 576.07	6 381 576.07

1.5- Admission en non-valeur

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'admission en non valeur de loyers impayés 2010 et 2011 à l'immeuble Bernanose pour un montant de 7 655.99 € suite à un jugement de surendettement.

1.6- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture du restaurant le Beffroi : 105 €: repas servis aux musiciens dans le cadre du concert «Les rendez-vous de Curel » du 17/02/2012 (024/62571).

1.7- Abrogation de la subvention exceptionnelle attribuée à l'association Manej Connection par délibération du 30 janvier 2012

Par délibération du 30 janvier 2012, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Manej connection » à l'occasion du concert du 17/02/2012 dans le cadre des « Rendez-vous de Curel » (024/6574). Or, le règlement de ce concert s'est effectué par le biais d'un contrat de cession.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de rapporter sa délibération du 30 janvier 2012.

1.8- Fixation des taux d'imposition

Conformément aux propositions du budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition 2012 comme en 2011, soit :

- Taxe d'habitation : 19,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,74 %

MARCHES PUBLICS

2.1- Publication annuelle de la liste des marchés conclus en 2011

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la Ville a procédé à la publication sur son profil acheteur (site internet de la Ville) de la liste des marchés publics supérieurs à 4 000 €HT conclus en 2011, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics (le document était joint à l'appui de la convocation).

2.2- Marchés de prestations intellectuelles Meubles Action : Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'E.P.F.L.

Par délibération du 19 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé le projet de constitution d'un groupement de commande avec l'E.P.F.L., pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement du centre de rééducation fonctionnelle dans l'ancien bâtiment de Meubles Action.

Afin de mener à bien l'ensemble de l'opération, il convient d'autoriser également le groupement de commande pour les marchés de prestations intellectuelles associées : mission de contrôle technique, mission de coordination SPS, assurance dommage ouvrage, ...

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'intégrer au groupement de commande les marchés de prestations intellectuelles associées.

PATRIMOINE / HABITAT

3.1- Achat d'une bande de terrain à l'angle de la rue des Cités Basses et de la rue de Ravenne

Alors que cette acquisition a déjà fait l'objet d'un accord de principe par délibération du 27 septembre 2011, le conseil municipal, à l'unanimité, a précisé les termes de la transaction.

Ainsi, l'acquisition portera sur la parcelle AK 597 (issue de la parcelle AK 456), sise rue des Cités Basses, d'une superficie de 5a 65ca, pour un montant de 10 000 € hors droits et taxes. Les notaires chargés de réaliser l'acte authentique seront Maitres Jeannot-Lhomme-Arricastres, de l'étude notariale de Briey. Pour rappel, France Domaines avait estimé la parcelle AK 456 à 25 €/le mètre carré.

3.2- Achat des parcelles des anciennes voies ferrées Europe à l'EPFL

Dans le cadre de la requalification du quartier de la gare, plusieurs aménagements sont prévus : espace de loisirs, espaces verts, parking de co-voiturage, PIMMS... et également l'implantation de bureaux.

Pour cela, il est nécessaire que la Ville achète à l'EPFL la parcelle AH 129 acquise avec l'ensemble du site Europe. Afin de traiter au mieux l'ensemble des voies ferrées, il est proposé aux élus municipaux de racheter à l'EPFL les 6 parcelles concernées, à savoir AD 701 (247 m²), AD 699 (4 515 m²), AH 129 (8 520 m²), AH 25 (9 158 m²) et AH 240 (700 m²) sur la commune de Joeuf et A 561 (615 m²) sur la commune de Montois la Montagne.

Après négociation, l'EPFL propose à la Ville de racheter l'ensemble des parcelles à l'euro symbolique hormis les 1 025 m² de la parcelle AH 129 qui sont destinés à être revendus à un promoteur. Le prix proposé par m² est de 7 €95.

De ce qui précède, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'ensemble des parcelles pour un prix total de 8 150 €

3.3- Accord de principe pour la vente d'une partie des parcelles AH 127 – 128 et 129

Monsieur le Maire a reçu un promoteur qui propose d'implanter à cheval sur les parcelles AH 127 - 128 - 129 un bâtiment destiné à des bureaux. Il s'agit là d'une opportunité pour la Ville puisqu'il devrait générer une quarantaine d'emplois nouveaux. La surface du bâtiment serait de 3 001 m².

France domaines a estimé à 12 €/m² HT le prix des terrains des parcelles AH 127 (1976 m²) et AH 128 (1275 m²). L'estimation pour la parcelle AH 129 (8 520 m²) est de 7 €95 le m². Vu l'intérêt général du projet, Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée de donner un accord de principe sur la cession de gré à gré d'environ 1375 m² de la parcelle AH 127, 600 m² de la parcelle AH 128 et 1025 m² de la parcelle AH 129 pour un prix de 30 000 €HT.

Une fois la division parcellaire réalisée, une nouvelle délibération permettra de préciser les nouvelles références cadastrales et les surfaces exactes. Les frais de géomètre seront divisés à part égale entre la ville et l'acquéreur.

A l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la vente de ces parcelles.

3.4- Modification du règlement de ravalement de façades Cités Grandes Friches et Grand'Rue

Le 24 octobre 2011, le conseil avait validé le règlement pour une nouvelle opération de ravalement de façades. Dans ce cadre, des subventions ont été demandées à la Région et au Département. Ce dernier impose aujourd'hui, dans sa politique, au minimum un critère de développement durable pour l'obtention des subventions.

Pour y répondre, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification du règlement susvisé en y intégrant l'obligation d'utiliser des peintures naturelles ou écologiques (NF environnement ou écolabel), étant précisé que le coût des peintures doit représenter au moins 5 % du coût total de la facture.

PERSONNEL

4.1- Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} mars 2012

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de créer les postes suivants, suite aux avancements de grades validés par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, et à la décision de créer un second emploi de garde-champêtre :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 garde-champêtre principal.

4.2- Contrats d'embauche d'artistes intermittents

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé l'embauche de :

- 5 musiciens à l'occasion du concert « Les rendez-vous de Curel » du 30 mars 2012
- 2 chanteurs, 4 danseurs et 1 régisseur à l'occasion du concert « Les rendez-vous de Curel » du 13 avril 2012.

5- DIVERS

5.1- Motion : soutien aux salariés du site Arcelor-Mittal de Florange, exigeant la remise en service immédiate et inconditionnée du deuxième haut-fourneau

Le Conseil Municipal de Joeuf, à l'unanimité, a approuvé la motion suivante :

« Le conseil municipal redit son inquiétude face à la non remise en service du deuxième haut-fourneau du site Arcelor-Mittal de Florange.

Affirmant son soutien aux salariés du site et à leurs familles, qui vivent dans l'incertitude depuis des mois et voient leur avenir s'obscurcir au gré des jours passant sans décision effective de reprise, il dénonce avec force l'attitude du groupe Mittal, dont une OPA a permis en 2005 de mettre la main sur Arcelor, et qui n'a cessé depuis, pour des raisons exclusivement dictées par le profit, de fermer les usines européennes du groupe, pourtant détentrices d'un savoir-faire d'excellence, et de délocaliser les productions dans des pays émergents, pour le plus grand bénéfice de ses actionnaires.

Dans un marché de l'acier qui, malgré le coût de la matière première, demeure florissant, comme en attestent les résultats exceptionnels de trois milliards de dollars réalisés par le groupe Arcelor-Mittal en 2010, l'usine de Florange est un outil rentable, qui a toujours contribué au développement économique de la vallée de la Fensch et de la France. La qualité de sa production, jamais démentie, est liée à la fois aux compétences du personnel de ce site historiquement dédié à la sidérurgie, et à la qualité de l'outil même qui reste performant mais souffre désormais de longs mois d'inactivité et d'un manque d'investissement.

Le Conseil Municipal de Joeuf rappelle pourtant qu'après la fermeture de Gandrange, l'Etat et Arcelor Mittal s'étaient engagés à la pérennisation de la filière liquide pour voir aboutir le projet Ulcos. Cette promesse de l'Etat de soutenir le projet Ulcos a d'ailleurs été réitérée il y a quelques jours par le candidat président sans qu'aucune garantie ne soit donnée aux salariés permettant d'y croire. Mais loin d'assurer la pérennisation de la filière liquide dans la vallée de la Fensch, Ulcos apparaît aujourd'hui davantage comme une contrepartie à une éventuelle décision de fermeture, voire un moyen de pression sur les salariés, leurs familles et, au-delà, ces communes lorraines appelées à soutenir le projet reposant sur une part importante de financement public. Ceci ne peut être accepté.

Solidaire de tous les salariés concernés par les effets directs et indirects des décisions du groupe Arcelor-Mittal, de leurs familles et des territoires qui ont à en souffrir, la ville de Joeuf redit son refus que ces derniers soient les victimes de décisions purement financières d'actionnaires qui ont perdu toute considération humaine et ne voient dans leurs salariés qu'un outil de production supplémentaire, facilement interchangeable.

Elle s'associe à la colère des syndicats, des salariés et de leurs familles.

Dans ce sens, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la ville de Joeuf a exigé, avec les salariés du site Arcelor-Mittal de Florange, la reprise d'activité immédiate du deuxième haut-fourneau, la préservation des emplois qui y sont consacrés, et l'officialisation de véritables décisions d'investissement visant à maintenir le site concurrentiel. »

5.2- Motion contre la diminution des horaires d'ouverture des bureaux de La Poste de Joeuf, mais aussi d'Auboué, Homécourt, Moutiers et Valleroy

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la motion suivante :

« **Considérant** le souhait exprimé par la direction de La Poste de réduire à la marge les horaires d'ouverture de ses bureaux de Joeuf mais aussi Auboué, Homécourt, Moutiers et Valleroy,

Considérant que cette hypothèse avait été avancée par La Poste sans travail préalable de quelque nature que ce soit, tant avec les personnels concernés et leurs représentants, qu'avec les élus de ces communes,

Considérant par ailleurs que cette éventualité, si elle devenait effective, contribuerait à une forte régression de la présence postale dans la vallée de l'Orne et ainsi à l'affaiblissement d'un service public essentiel pour les populations de notre territoire,

Considérant au contraire, que toute décision venant affecter le fonctionnement de nos bureaux de Poste ne doit avoir pour seuls objectifs et effets, que d'améliorer tant les conditions de travail des agents que la qualité du service rendu aux usagers,

le Conseil Municipal DECIDE :

de refuser la proposition formulée par la direction de La Poste de modification des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Joeuf et de se dire solidaire de l'avis exprimé par les villes d'Auboué, Homécourt, Moutiers et Valleroy allant dans le même sens,

d'inviter au contraire la direction de La Poste à travailler, en partenariat avec les élus locaux et les personnels concernés, à une amélioration du service rendu, seule de nature à permettre une augmentation de la fréquentation de ses officines. »

6- INFORMATION

6.1 - Décisions

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions prises depuis le 17 janvier 2012, à savoir :

N°	DATE	OBJET
2012-DEC-004	25/01/2012	Fixation des tarifs de reproduction des documents administratifs dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs
2012-DEC-005	30/01/2012	Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 250 000 €
2012-DEC-006	31/01/2012	Signature du contrat d'entretien du monte-handicapés installé à l'espace Wale avec la Sté INTER M.A.T pour 192,50 € HT/trimestre
2012-DEC-007	31/01/2012	Signature de l'avenant n° 1 au marché de nettoyage des espaces communs de la maison médicale
2012-DEC-008	06/02/2012	Institution d'une régie d'avances temporaire pour le déplacement d'une délégation jovicienne à Saint-Jeoire en Faucigny du 16 au 17 février 2012 (séjour neige)
2012-DEC-009	20/02/2012	Signature du marché pour la réalisation d'une analyse environnementale pour l'utilisation d'une ancienne voie ferrée en chemin piétonnier avec la Sté Leces
2012-DEC-010	22/02/2012	Avenant n° 2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de la paie avec la Sté CEGID Public
2012-DEC-011	24/02/2012	Signature du marché pour l'entretien des espaces communs de la maison médicale avec la Sté ONET

Le Maire a levé la séance à 20h00.

Le Maire, **André CORZANI**
Vice-Président du Conseil Général